

Retour sur le dossier Chez Henri

Les sociétés philanthropiques d'histoire et de protection du patrimoine de l'Outaouais sont accusées d'opiniâtreté dans le dossier Chez Henri.

Un instant! Voici quelques dates...

En 1929, l'immeuble du 179, promenade du Portage, qui servait de résidence privée et de bureau aux propriétaires successifs, est transformé en hôtel et restaurant, sous la direction du chef renommé Henry Burger. Un peu plus tard, l'hôtel fait faillite, probablement à cause de la crise économique. Chez Henri devient une boîte de nuit à la mode.

En 1943, James Patrick Maloney, propriétaire de la salle de spectacles Standish Hall, en acquiert les titres. Il en aurait conservé la propriété jusqu'à la veille de son décès, le 10 avril 1983.

En 1984, les nouveaux propriétaires, Denis Cayer et Walter Grego achètent le bâtiment. L'intérieur est démolit. Le Nouveau Chez Henri, discothèque, ouvre le 15 mai 1985, et ferme quelques années plus tard.

En 2003, la Ville de Gatineau cite Chez Henri monument historique et la place Aubry, site patrimonial le 21 janvier. En 2004, le Groupe Dormani devient

propriétaire de l'immeuble. En 2008, la Ville de Gatineau lui propose une aide financière: un crédit de taxes foncières de cinq ans pour aider Nader Dormani à rénover l'immeuble abandonné. Le premier permis de construction est livré en mars 2009.

Que s'est-il passé de 1991 à 2009, pour que personne, ni les propriétaires successifs, ni la Ville de Gatineau, ne fasse les travaux nécessaires à la prévention de la dégradation des lieux, comme ils en avaient l'obligation? Pendant près de 20 ans, l'immeuble a été laissé à l'abandon et livré aux intempéries. Or, l'article 79 de la Loi sur les

biens culturels du Québec stipule que «tout monument historique cité doit être conservé en bon état». L'article 27 du Règlement de construction de la Ville de Gatineau, sur l'entretien de tout bâtiment, qu'il soit patrimonial ou non, stipule qu'«un bâtiment principal ou accessoire doit être maintenu en bon état et être réparé de manière à garantir une apparence de propriété, son intégrité ou sa sécurité en conformité des codes applicables.»

Dans le jugement qu'elle vient de rendre, la Cour supérieure du Québec devait se prononcer sur les événements de 2009 à 2011, ce qu'elle a fait.

Mais qu'en est-il de la période 1991-2009? Pendant 20 ans, les diverses sociétés philanthropiques d'histoire et de protection du patrimoine, toutes tenues à bout de bras par des bénévoles, ont lutté pour essayer de sauvegarder Chez Henri. Elles ont demandé à maintes reprises à la Ville d'effectuer les travaux d'urgence Chez Henri et d'en facturer les propriétaires. Ces personnes travaillaient pour l'ensemble de la population, pour la préservation des biens communs liés à l'histoire des gens d'ici. Que font ces gens en retour?

Louise Dumoulin,
Gatineau

À VOUS LA PAROLE

Stationnement gratuit?

Que la Ville de Gatineau prêche par l'exemple. C'est bien beau les campagnes pour conscientiser les gens à prendre l'autobus, alors Gatineau ne commence-t-elle pas dans sa propre cour? La Ville fournit du stationnement gratuit pour presque tous ses employés. Stationnement payant pour les contribuables et stationnement gratuit pour les fonctionnaires. N'est-ce pas paradoxal?

François et Nicole Dupuis, Gatineau

«Booster Juice» à Gatineau

Je suis outré: la Ville de Gatineau va «tester» Booster Juice au centre sportif... mais est-ce que Booster Juice a réussi son test de langue? Je ne crois pas. Cette entreprise d'Alberta n'a aucune information en français sur son site Web et n'a rien de francophone dans son appellation... encore une autre! Il est inacceptable que la quatrième ville au Québec daigne même considérer une telle entreprise qui n'a même pas le droit

de s'établir au Québec avec un tel nom anglophone. Que la Ville mette ses culottes et donne l'exemple à ses contribuables.

Rémi St-Laurent, Gatineau

Fermeture du Marché frais

Vraiment dommage de voir une entreprise locale, menée par des gens de cœur, fermer ses portes. Au cours des trois dernières années, M. Jean-Luc, du Marché frais, et M. Ralph, de la boulangerie l'Original, sur la rue Belhumeur à Gatineau, ont gracieusement offert fruits frais et gâteries aux jeunes amateurs de tennis qui participaient aux activités offertes gratuitement par le Club de tennis de Hull. Au nom de ces 200 jeunes des écoles situées en milieu défavorisé et du conseil d'administration, je les remercie de leur accueil chaleureux et de leur générosité malgré leurs difficultés financières. La société a bien besoin de gens comme eux!

Lise Toupin,
Présidente, Club de tennis de Hull

Acceptation et révolte

Toute émotive qu'ait été la cérémonie de recueillement à Newtown, elle laissait percevoir une contradiction profonde entre les interventions et les prières des uns au regard du discours du président des États-Unis. Il faut que nous changions, disait Barack Obama. Il a promis d'utiliser tous les pouvoirs de son poste pour faire changer cette culture du port d'arme partout et en tout lieu. En même temps, les leaders religieux ont prêté pour l'acceptation d'une tragédie comprise seulement à partir d'une force supérieure. On pronait le calme, l'acceptation et la paix. La prière devenait l'ultime recours. Mais comment dire que c'est de révolte et de combat dont il doit être question, si on veut diminuer le nombre de ces meurtriers? Je ne voudrais pas sous-estimer le rôle souvent positif que jouent les grandes religions, mais ici, la prière et l'acceptation ne contribueront pas à résoudre chez nos voisins du Sud l'immense problème que tout le monde constate et déplore.

Georges Paquet, Ottawa

editorial@ledroit.com